

Institut Panos  
Afrique de l'Ouest  
Dakar, Sénégal

**Atelier**  
**« Information et Droits des Minorités »**

Dakar, BREDA, 11-14 juin 2001

**MINORITES LINGUISTIQUES ET INTEGRATION SOCIALE**

**RAPHAËL NDIAYE,**  
**ENDA, COORDINATION EDDOC**  
**JUIN 2001**

## Pluralité linguistique et pluralité ethnique

D'après Jacques Maquet, (1962), l'Afrique intertropicale compterait quelque 1250 langues, ce qui représente le quart des langues du monde entier. Jean-Louis Calvet de son côté rapporte qu'il y a 5000 langues dans le monde, soit une moyenne de 25 langues pour chacun des 200 pays existants<sup>1</sup>. Pour cet auteur, le monolinguisme n'existe pas, d'autant que l'urbanisation va s'accroître et que la ville est le lieu d'expression privilégié du pluralisme linguistique. Le pluralisme linguistique devrait donc être une donnée communément acceptée, malgré les contraintes qu'il comporte.

Malheureusement il n'en est rien, notamment du fait qu'il impose des limites à l'intercompréhension linguistique au sein d'un pays et entre pays, et constitue de la sorte un frein dans la circulation des idées, des biens et des personnes, tout en créant un sentiment de cacophonie. Il y a surtout qu'elle recoupe largement la pluralité ethnique, en raison de la liaison entre l'ethnie la langue que cette dernière aide à définir et identifier. Or, de nos jours l'ethnie fait peur du fait des problèmes identitaires qu'elle fait naître, et des dérives nombreuses inscrites dans son champ de référence.

A ce titre, voici la définition que Bromlei (1983), donne de celle-ci : « *l'ethnie est un ensemble stable d'êtres humains, constitué historiquement sur un territoire déterminé, possédant des particularités linguistiques, culturelles (et psychiques communes et relativement stables), ainsi que la conscience de leur unité et de leur différence des autres formations semblables (conscience de soi) fixée dans l'auto-appellation (ethnonyme)* ».<sup>2</sup>

Sous l'éclairage de cette définition, c'est une évidence que de noter la pluralité ethnique en Afrique, et le fractionnement considérable des peuples de cette région, lorsque par ailleurs nombre d'entre ces ethnies se subdivisent en sous-groupes, avec quelquefois, une impossibilité de communiquer en raison de la différence de leurs parlars.

D'aucuns considèrent qu'il est dangereux d'aborder la question ethnique à l'intérieur des espaces nationaux, certains pays s'interdisant toute mention de l'ethnie d'appartenance dans leurs recensements de la population, alors que dans d'autres cela a été fait, comme avec le dessein d'opposer des ethnies à d'autres.

A la décharge des pouvoirs publics, il faut reconnaître qu'il s'agit d'une donnée sensible dans la gestion de l'Etat, en particulier lorsqu'on a hérité d'une espace national dont les contours ont été dressés par des puissances étrangères et selon leurs seuls intérêts, et les rapports de force en présence. Ainsi, pour de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les peuples au sein de l'espace

<sup>1</sup> Des voies s'élèvent pour stigmatiser les risques d'appauvrissement de ce patrimoine linguistique mondial, en raison des tendances à la disparition de langues minoritaires. Ces disparitions sont estimées à 25 langues par an par Claude...

<sup>2</sup> BROMLEI, Y (1983), *Processus ethnique en URSS*, Ed. Progrès, Moscou. Cité par Makhtar Diouf (1994), dans : *Sénégal les ethnies et la nation*, UNRISD/Forum du Tiers Monde/L'Harmattan, p. 10

national se présentent sous la forme d'une mosaïque de plusieurs dizaines voire centaines d'ethnies, sans une nécessaire logique interne, ni un substrat historique commun. La tâche est dès lors ardue, de faire émerger une *nation* de cet ensemble cosmopolite. La situation a quelquefois été compliquée à dessein par l'ancien colonisateur, qui a favorisé la dysharmonie sinon l'opposition entre les ethnies, par l'application du vieux principe du « *diviser pour régner* », et selon des procédés éprouvés.

La pluralité ethnique devient dès lors ambivalente :

- au regard de l'affirmation du relativisme culturel et de la reconnaissance, ainsi que de la préservation de l'identité, elle est source d'enrichissements et de complémentarité ;
- mais d'autres n'y voient que l'encouragement de particularismes rétrogrades, de replis méfiants, susceptibles d'aboutir à des exclusions sans rémission.

Nombre de pays africains éprouvent de graves difficultés dans la gestion de la pluralité ethnique, s'ils ne payent au prix fort les dysharmonies et les oppositions inter-ethniques. Cette gestion est menée avec prudence car il s'agit de tenir deux pôles contradictoires :

- d'une part, la reconnaissance et le respect de toutes les composantes ethniques du pays en vue de la construction d'une nation *arc-en-ciel*, une et diverse, riche de ses différences, transmuées en complémentarités dynamiques et harmoniques ;
- d'autre part, la construction d'une nation unifiée grâce à la réduction ou à l'élimination des différences.

Voyons comment, en nous référant au cas du Sénégal, l'expérience nous situe entre ces deux pôles.

## **Le Sénégal et la gestion des minorités linguistiques**

Le Sénégal compte une vingtaine d'ethnies dont la majorité se trouvent en Casamance et au Sénégal oriental :

- Bainouk, Balantes Diola, Mancagnes, Manjacques, Pepel, , Mandingues et Diakhanké, en Basse et moyenne Casamance, Poular en Haute Casamance, les Tenda, (appellation groupant les Bassari, Koniagui, Bedik, Boïn et Badiaranké), plus à l'est, au sud du Sénégal oriental, Khassonkés à l'est, Wolof, Sérères, Lébous, Soninké, Poular, Hassanya et des poches de populations Bamanan notamment dans la région de Thiès.

La plupart de ces ethnies comptent un parler standard et des parlers locaux, qui permettent une intercompréhension générale. Quelques-unes ont développé cependant des formes dialectales avec une intercompréhension limitée et quelquefois nulle. C'est le cas notamment des Sérères et des Diolas.

Les pouvoirs publics ont été conduits à retenir le français comme langue officielle, et six langues locales, avec le statut de « langue nationale », inscrites dans la Constitution, ce qui leur permet notamment :

- d'avoir une présence dans les médias d'Etat ;
- de faire l'objet d'une transcription normalisée par décret, sur la base d'une approche scientifique de la langue ;
- la possibilité d'être une langue d'enseignement dans le système éducatif.

Cette première option ne s'est pas faite sans heurts : opposition des écoles de référence au niveau de l'analyse linguistique ; le refus que les autres langues parlées dans l'espace national soient ignorées ; une place inégale des langues dites « nationales constitutionnelles » dans les médias d'Etat ; un schéma de compétition larvée entre langues.

a) L'approche scientifique des langues nationales opposa notamment l'ancien président de la République aux linguistes de l'université de Dakar, ce qui se manifesta par :

- des lenteurs dans le rythme de travail de la commission chargée du découpage des langues nationales, le président tenant à en diriger les travaux malgré son calendrier chargé et la présence ainsi que la disponibilité de linguistes à la compétence avérée ;
- la question de la gémination de certaines consonnes du wolof, jugée nécessaire selon le génie et les règles de la langue wolof d'après les linguistes, mais à n'observer, selon le président, que devant la nécessité d'éviter des cas de confusion...

b) La limitation du statut de « langue nationale » aux seules langues inscrites dans la Constitution, a été combattue résolument, pour que toutes les langues maternelles, parlées dans l'espace national, aient ce statut. Les autorités ont fini par admettre ce principe.

Des locuteurs de 5 des six « langues nationales constitutionnelles », ont créé des associations de langue, notamment pour défendre leur position de façon solidaire, face à l'ampleur que la langue wolof n'a cessé de prendre. Il s'est agi de défendre la place de chacune d'elles et d'en impulser le dynamisme. Pour mieux coordonner leurs actions, développer des formes de solidarité, parler d'une seule voix et réduire au plus les oppositions potentielles susceptibles de générer des conflits entre elles, ces associations se sont organisées en une Union Nationale des Associations de Langue - UNAL<sup>3</sup> - qui est devenue un interlocuteur privilégié des autorités. C'est sous l'impulsion de celle-ci que le principe d'étendre le statut de « langue nationale » à toutes les langues maternelles, a été retenu. De plus, l'UNAL a activé les études de base pour le découpage et la notation normalisée d'autres langues. Il s'est agi, tout à la fois, de ne plus dépendre du calendrier aléatoire d'une commission, de donner un coup de pouce aux pouvoirs publics, tout en les mettant dans une situation qui ne leur laisse aucune échappatoire face aux décisions à prendre.

---

<sup>3</sup> Présidée actuellement par M. Babacar Sédikh Diouf.

Deux langues viennent ainsi de rejoindre le peloton des six premières dont la commission avait réglementé le découpage et la notation : il s'agit du balante et du hassanya. Le mouvement devrait se poursuivre car d'autres langues sont en « chantier ».

c) Le wolof n' a eu son association de langue et rejoint l'UNAL que bien après. Ses locuteurs n'en ont pas éprouvé le besoin, devant la place prépondérante et le développement fulgurant qu'il connaît. Langue véhiculaire par excellence, il apparaît comme la langue d'unification du pays, même s'il n'a ni l'envergure du poular, ni celle du mandingue dans l'espace ouest-africain. Ce statut lui confère une place de choix dans les médias, selon une double logique : il faut recourir à lui parce que c'est la langue la plus parlée ; du fait de ce recours, on en étend chaque un peu plus l'empire.

Dès lors, le wolof phagocyte de plus en plus de locuteurs d'autres langues, surtout dans l'espace urbain où il permet à des groupes étrangers de pouvoir communiquer. Lorsque ces derniers n'ont pas réuni les conditions requises pour apprendre leur langue maternelle, ou s'il n'en ont pas la volonté ou n'en éprouvent même le besoin, ils deviennent *wolophones*, avec des risques de perte de l'identité ethnique dont la langue est l'un des soubassements. C'est pourquoi des gens dont le nombre est chaque jour un peu plus élevé, se définissent comme appartenant à l'ethnie wolof, mais dès qu'ils remontent leur ascendance, ce sont d'autres appartenances ethniques qui sont mises à jour. Cette situation a conduit certains à douter même de l'existence d'une *ethnie wolof*, cette entité leur paraissant relever plutôt du groupe linguistique, comme on en voit déjà les traces au Niger avec les locuteurs de la langue haoussa. En effet, d'après Fatimata Mounkaïla de l'université de Niamey, le terme « haoussa » ne désigne aucune ethnie en particulier, mais un groupe d'entités ethniques ou claniques qui occupent différents territoires et parlent haoussa. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, au contraire des autres groupes ethniques identifiés du Niger, il n'y a pas, entre autres, de relations de parenté plaisante avec les Haoussa, bien que les entités ethniques identifiées en tant que telles et qui parlent haoussa entretiennent ce type de relation avec d'autres. La même situation se note avec l'entité wolof, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, que la parenté plaisante existe et fonctionne avec tous les patronymes portés par des Wolof.

La place prépondérante du wolof dans les médias marginalise tout naturellement les autres langues. Une analyse de la grille des programmes de la radio télévision sénégalaise, permet d'illustrer cette marginalisation, et a conduit les responsables des associations de langues à dénoncer, plus d'une fois ce fait, et à négocier avec les autorités compétentes un meilleur équilibre de la place des différentes langues du pays dans les médias officiels.

Il n'empêche, le déséquilibre demeure toujours criard, renforcé qu'il a été avec l'avènement de la Modulation de Fréquence - que certains ont appelé la Révolution FM - et l'apparition des radios privées. Ces dernières imposent systématiquement à tout locuteur interviewé, de s'exprimer en wolof, d'où des situations quelquefois assez cocasses ! Dans la même ligne, avec des sketches et des séquences du théâtre populaire à l'appui, on se moque du wolof approximatif des locuteurs appartenant aux minorités linguistiques, et de leur accent exécrationnel. Il s'agit souvent de ruraux qui

débarquent dans la ville, avec des comportements d'un autre âge. Rarement, pour ne pas dire jamais, on ne présente ces ruraux comme des gens intelligents et cultivés, astucieux et réfléchis, malgré le bon sens paysan, et le nombre de citadins qui parcourent les villages pour se garantir une promotion ou apaiser son angoisse existentielle. Au contraire, ils sont perdus par leur naïveté, ce qui permet de leur jouer des tours pendables. De tels clichés, amplifiés par les médias, ont tendance à développer malheureusement dans l'opinion, un manque de respect et de considération pour les personnes appartenant à ces minorités, surtout lorsqu'elles sont situées au bas de l'échelle sociale<sup>4</sup>. Attentif à ces situations, Enda Tiers Monde a développé en forme de réponse, un programme éducatif pour ces employées avec une dimension citoyenne sur le thème : « *Vivre ensemble, divers et solidaires* »<sup>5</sup>.

Certes la révolution FM a également permis la création de chaînes régionales de la radiodiffusion nationale, ainsi que l'apparition de radios communautaires<sup>6</sup>, qui confèrent aux langues minoritaires davantage d'espace. Mais ce type de « recours » est jugé insuffisant, car il renforce une sorte de cantonnement local de ces langues, et ne permet pas une visibilité appropriée et une reconnaissance dans l'ensemble de l'espace national.

C'est que l'enjeu dont il s'agit va au-delà de la simple pratique d'une langue non maternelle. Il participe de l'assimilation culturelle, car lorsqu'il y a perte de langue, il y a concomitamment perte de repères culturelles. Autrement dit, lorsque quelqu'un abandonne sa langue pour une autre, il s'exclut largement du champ des valeurs, des savoirs, des savoir-faire et savoir-être stockés dans la langue et exprimés principalement par celle-ci et par les autres formes d'expression culturelle.

Il s'agit-là d'une situation grave car la volonté de construire une nation arc-en-ciel, riche de sa diversité et de ses complémentarités, implique une prise en compte des divers héritages ethnoculturels. Chacun de ces héritages a quelque chose de singulier et d'irremplaçable, dont le pays s'appauvrirait s'il n'était pris en compte, et qui constitue en réalité, *une parcelle du Bien commun de l'Humanité*. En créant, dès février 1967, les « Archives culturelles du Sénégal » avec pour mission « La collecte, la conservation et l'exploitation de l'ensemble des formes d'expression culturelle de tous les groupes ethniques du Sénégal », les pouvoirs publics au Sénégal ont bien semblé s'inscrire dans une telle perspective, mais peut-être les médias officiels sont-ils demeurés en deçà des implications d'un tel projet, la question étant par ailleurs ardue.

Cette volonté implique aussi une reconnaissance mutuelle entre les composantes nationales et le souci, pour chacune d'elles, de s'enrichir des apports des autres. Aux yeux des minorités

---

<sup>4</sup> Plus d'une employée de maison sère - sans que ce ne soit là une exclusivité - a eu à souffrir de cette situation auprès de ses employeurs, avec des formes de mépris et quelquefois de mauvais traitements, dont certains rapportés par la presse.

<sup>5</sup> Programmes d'alphabétisation en français et langues nationales ; séquences d'écoute et accès à une documentation écrite ; participation aux défilés du 1<sup>er</sup> mai avec pancartes sur leurs conditions de travail ; découverte positive des spécificités à travers le chant et la musique dans des langues diverses ; participations à des rencontres régionales pour élargir les perceptions et les perspectives, etc.

<sup>6</sup> Cf., entre autres, le réseau des Radios Rurales Locales, RER, qui regroupe plus d'une quarantaine de radios en Afrique subsaharienne.

linguistiques, le wolof apparaît davantage inscrit dans une logique de phagocytose que dans celle d'un enrichissement mutuel. Ses locuteurs marquent peu d'efforts pour aller à la rencontre des autres ; ils attendent qu'on vienne vers eux. Leurs efforts pour refléter le pluralisme linguistique du pays sont limités s'ils ne sont quasi nuls. C'est ce que semble refléter une enquête du linguiste Jean-Louis Calvet, auprès de 179 commerçant du marché de Ziguinchor<sup>7</sup>. Si les Peul maîtrisent 3 à 4 langues, et les Mandingues jusqu'à 7 langues, les commerçants wolof sont généralement monolingues, certains refusant de parler la langue du client dès qu'elle est différente de la leur. L'un d'eux n'avait appris qu'une seule phrase en diola, qu'il adressait à ses clients potentiels, locuteurs de cette langue : « va voir ailleurs ! »

## Les minorités linguistiques et la sauvegarde de leur identité

Face à la domination du wolof et aux divers enjeux qu'elle comporte, les différentes entités ethno-linguistiques du pays se sont retrouvées dans une sorte de compétition selon le modèle « *défense et illustration de la langue et des traditions culturelles* », et où le salut de chacune dépend de son dynamisme. L'une des manifestations de cette compétition, a été l'organisation de **Journées culturelles**, rapportées à l'entité ethno-linguistique principalement, même si l'on fait référence à une localisation géographique<sup>8</sup>. Le foisonnement de ces journées a été tel que les pouvoirs publics ont estimé nécessaire de procéder à un recentrage de ces manifestations, en organisant en juin 1994, à Kaolack, un colloque sur : « *Les convergences culturelles au sein de la nation sénégalaise* ».

La compétition s'est également engagée dans la production d'une documentation écrite, à vocation didactique pour l'essentiel. En effet, les capacités développées dans ce domaine sont très révélatrices des efforts d'uniformisation des parlers, de l'intercompréhension de l'ensemble des locuteurs, de la conceptualisation scientifique, de la maîtrise de la langue dans son système verbal et ses diverses règles de fonctionnement et de productivité pour l'adaptation et l'enrichissement de son lexique.

Un « *Répertoire des Manuels d'éducation de base non formelle* », de quelque 296 p et plus de 700 références<sup>9</sup>, permet de cerner les caractéristiques de cette production. Bien qu'il soit loin d'être complet, l'ouvrage constitue un outil essentiel pour estimer le potentiel et en avoir une vision critique, tant en termes de qualité des produits que de leur répartition relativement aux différentes langues du pays, aux disciplines et champs thématiques couverts, aux divers publics destinataires, etc. Si le wolof vient en tête du fait de sa position dominante et du concours de rédacteurs wolof et non wolof, il est suivi de très près par le poular, en raison notamment de l'engagement des locuteurs de cette langue dans sa défense et son illustration. Chacune des deux langues totalise plus de 250 références, lorsque le sérère n'en totalise que 77.

<sup>7</sup> Les pourcentages des personnes interviewées sont établis selon leur langue première ou maternelle, et se présentent comme suit : 35% diola, 26 % wolof, 16 % mandinka, 11 % peul, 4 % sérère, 3 % balante, 2 % manjak/bassari, 2 % mancagne, 1 % soninké, 1 % arabe.

<sup>8</sup> Journées culturelles de Bakel, de Sédhiou, de Ndioum, de Fadiouth, etc.

<sup>9</sup> La troisième édition, version 1999-2000, est parue en 2000, alors que la première date de 1997. Le répertoire est publié par la Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation de Base, DAEB.

Cette contre-performance de la production écrite en langue sérère est sans doute un bon indicateur de l'état de cette langue et de sa défense et illustration. Sa disparition prochaine a été annoncée, perspective confortée par la réduction du nombre de ses locuteurs, mise à jour par des recensements successifs de la population.

Face à ce défi singulier, les Sérères se sont mobilisés pour la sauvegarde de l'entité qu'ils représentent et de leur langue. C'est ainsi que, dans une nouvelle dynamique, le Rassemblement des Associations Culturelles Sérères, le RACS, organisatrice des Journées culturelles sérères du Sine en mai 1992, a cédé sa place un autre regroupement d'une trentaine d'associations, dénommé : *Ndef Leng* qui signifie en sérère : *Unité*. Ndef Leng s'est lancé avec une détermination résolue dans une défense et illustration multiforme, en organisant des journées culturelles, périodiques et tournantes, pour impliquer toutes les parties du pays, et en leur donnant une envergure jusqu'ici inégalée. La première édition qui a eu lieu à Diourbel en 1996, avait rassemblé quelque 1600 participants. La seconde s'est tenue à Fatick en 1999 et la dernière en mars-avril 2001, à Thiès avec près de 4000 participants, alors qu'on en attendait 2500 au plus.

La célébration des Journées culturelles de Ndef Leng constitue une occasion d'activer la solidarité entre minorités linguistiques regroupées au sein de l'UNAL, tout en y conviant l'association des locuteurs du wolof, ce qui représente un cadre de sensibilisation et d'édification sur les richesses du patrimoine à préserver par le canal de la langue. Cette expression culturelle est, de fait, assurée par tous les groupes représentés, et permet une vue panoramique des facettes présentées, ce qui constitue en soi, un argument de taille pour l'avènement d'une société arc-en-ciel.

Ces journées offrent aussi un cadre de réflexion avec la tenue de colloques sur une thématique toujours renouvelée et dans une jonction et une interaction entre chercheurs et hommes pétris de traditions et porteurs des savoirs des terroirs. Ces colloques ont une portée très importante par l'investigation intra-ethnique, mais également extra et inter-ethnique. Ils donnent l'occasion de creuser trois domaines de haute portée dans la coexistence, la construction de la nation et l'intégration sous-régionale : il s'agit des **migrations**, des **brassages** et **métissages** et des réponses élaborées dans ces domaines tout au long de l'histoire.

La bataille des minorités linguistiques a aussi investi le champ des médias. Insatisfaites des plages offertes par la RTS à travers une programmation sur rendez-vous pour 12 langues du pays, les minorités linguistiques s'acheminent vers la création de leur propres radios. Les Poular ont ouvert cette nouvelle marche avec la radio Diamono FM, basée à Dakar, et qui offre à d'autres langues minoritaires - dont le sérère - un accès à l'antenne.

La radio privée Sud FM - avec sa nouvelle station Sud FM Banlieue, basée à Pikine - a commencé timidement de son côté à offrir des plages à ces langues à travers le poular, en raison est-il expliqué,

de l'importance de la population poularophone résidant dans cette zone. Il faut espérer que ce mouvement s'amplifie.

Cependant comme on n'est mieux servi que par soi-même, Ndef Leng a décidé d'avoir sa propre radio qu'elle va créer incessamment sur la fréquence qui lui est déjà attribuée : **93.4**. Elle s'appellera ***Ndef Leng FM***.

Le champ de la presse en langues nationales constitue un autre repère de la démarche de défense et illustration, chacune des langues essayant d'avoir des titres, notamment pour l'appui des néo-alphabètes dans leur prise de parole par l'écriture, et l'entretien des performances acquises en matière d'alphabétisation. Avec le titre *Sofa* les langues wolof et poular sont mises ensemble pour avoir en perspective un lectorat relativement élargi.

Pour sa part, Ndef Leng a lancé un bulletin trimestriel intitulé : ***Ngel ne : l'Agora***, avec des articles en sérère et français.

Prenant une avance sur tous les autres, Ndef Leng a aussi créé un site Internet pour informer largement sur les Sérères (*WWW.ndef-leng.sn*).

## Conclusion

La situation de compétition non annoncée a quelque chose de positif, en ce qu'elle fouette l'interactivité et la créativité. L'un des jalons de ce parcours a été l'appel, il y a quelques années, pour l'instauration d'un **nouvel ordre culturel national**, garant d'une citoyenneté véritable et sans exclusive<sup>10</sup>. Il s'agit de le construire et il se construit.

La RTS elle-même, qui a la tâche ingrate de refléter la diversité ethnolinguistique du pays, a contribué avec le RER, à la tenue d'un atelier de réflexion sur le thème « *La radio multilingue à l'image des marchés* » (Joal, mars 1999). C'était pour améliorer la formule des rendez-vous, qui mettent les programmes radio en langues nationales, les uns à la suite des autres, sans recoupement. Une meilleure intégration et une certaine interaction ont paru possibles et souhaitables.

Cette compétition entre entités linguistiques s'est effectuée jusqu'ici dans la convivialité, car il ne viendrait à l'esprit de personne de remettre en cause les acquis du pays en matière d'intégration ethnique. Sous ce rapport, les journées culturelles, sérères notamment, bien loin d'enfermer les entités sur elles-mêmes, à l'image du serpent qui se mord la queue, les ouvrent plutôt les unes aux autres, car elles permettent assez vite de réaliser que l'entité a **migré**, s'est **brassée** à d'autres et s'est **métissée** avec d'autres. C'est ainsi que la réflexion éclaire des pans entiers de l'histoire du pays. Il s'agit aussi là, de l'une des voies pour la construction d'une nation arc-en-ciel. Or, comme l'a dit si

---

<sup>10</sup> A l'époque, il était régulièrement question du « nouvel ordre international de l'information ».

justement Thierno Bocar, le Sage de Bandiagara, maître respecté et vénéré de Amadou Hampaté Ba, « *Si l'arc-en-ciel est beau, c'est en raison de la pluralité de ses couleurs* » !

Par ailleurs, la reconnaissance de tous les groupes et les possibilités qu'ils ont de s'exprimer, représentent une garantie de démocratie à laquelle tous les peuples aspirent aujourd'hui. C'est parce que - et Pierre Merlin<sup>11</sup> . le souligne - la démocratie conditionne aussi le développement économique d'un pays, dans la mesure où celui-ci ... « *dépend très fortement des initiatives, de l'ardeur au travail et de la volonté de progrès des hommes. Or dans n'importe quel pays, les hommes travaillent avec ardeur s'ils sont heureux de leur qualité de vie. Une bonne qualité de la vie suppose la liberté de circuler, de choisir son lieu d'habitation et son type de travail, de s'exprimer, de pratiquer sa religion, de quitter le pays si on le veut, de ne pas être sanctionné sans jugement. Tout cela se résume dans le respect des droits de l'homme, qui résume lui-même la démocratie.* »

---

<sup>11</sup> In : **Jeune Afrique Economie** du 1<sup>er</sup> au 14 février 1999, p. 89.